

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze et le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 30/01/2015.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Excusés : MM. Carole DESCHAMPS – Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : Mme Katia GENILLON.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) BUDGETS 2015

La Commission des Finances, réunie le 05 février dernier, a commencé à travailler sur les budgets 2015 (communal et assainissement), après avoir pris connaissance des premiers résultats de l'exercice 2014, soit :

| | |
|-------------------------|---|
| - Budget Principal | Fonctionnement = excédent de 100 905.69 € |
| | Investissement = excédent de 32 551.47 € |
| - Budget Assainissement | Exploitation = excédent 39 080.91 € |
| | Investissement = déficit de 10 462.27 €. |

Les programmes d'investissement retenus pour 2015 seront, pour le budget principal, la fin de la tranche conditionnelle 1 partielle de la toiture de la nef et du chœur de l'Église, la rénovation thermique du bâtiment de l'École et, pour le budget assainissement, l'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg entrée sud.

Monsieur le Maire évoque la baisse de la dotation forfaitaire qui pourrait être de l'ordre de -10 869 € pour la Commune, cette année, voire -18 603 € en 2016 et -26 336 € en 2017, sachant que la dotation 2014 était de 35 177 €.

2) DEMANDE DE SUBVENTION – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VU les délibérations n° 2013-09 du 18 février 2013 et n° 2014-04 du 20 février 2014,

VU le contrat « figé » 2014 signé avec le Département du Rhône,

VU le dossier initial de demandes de subventions relatif au projet de travaux de restauration de l'Église Saint Germain, ayant fait l'objet d'arrêtés d'attribution pour 2010 – 2012 et 2013.

VU le plan de financement corrigé.

Après délibération et discussion, le Conseil Municipal DECIDE :

- 1) de solliciter du Département du Rhône la subvention pour la réalisation des travaux
⇒ Action n° 2 au titre de l'année 2014 = 34 181 € (dépense subventionnable 68 362 €)
- 2) de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette opération dans la limite du financement mis en place ;
- 3) de solliciter le visa de la présente délibération de Monsieur le Sous-Préfet du Rhône.

3) INDEMNITÉ DE COMPENSATION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Conformément à l'article 5 de la convention d'Agence Postale Communale, LA POSTE informe que le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire, versée chaque mois, est revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle s'élèvera à 1 000.00 € contre 96.00 € en 2014.

Monsieur le Maire informe que l'activité de l'Agence Postale Communale a été en hausse financièrement pour l'exercice 2014.

Suite au sondage effectué auprès des administrés sur les conditions d'ouverture de l'Agence et les produits proposés, seules 18 réponses ont été retournées sur 208 foyers. Ce faible pourcentage de réponses laisse penser que l'ensemble des administrés est satisfait du fonctionnement actuel de l'Agence Postale Communale.

4) ASSURANCES – PROTECTION JURIDIQUE

Monsieur le Maire expose qu'un point a été fait avec l'assureur AVIVA, sur les différents contrats d'assurances souscrits par la Commune. Ce dernier s'étonne que la Collectivité ne possède pas de protection juridique. Aussi, AVIVA a établi des devis pour la protection dans les litiges de la vie communale, qui sont présentés au Conseil Municipal, à savoir :

- Protection Juridique JURIAP : cotisation annuelle = 55 € (7 agents) ;
- Protection Juridique JURICOMMUNE : cotisation annuelle TTC = 187 € ;
- Protection Juridique JURIELUS : cotisation annuelle = 157 € (10 élus).

Après discussion, le Conseil Municipal convient qu'il manque des précisions sur les garanties proposées pour prendre une décision et qu'il serait opportun de demander des devis à d'autres organismes.

5) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'équipe bénévole de la Bibliothèque Municipale qui, au vu des résultats du questionnaire adressé aux administrés concernant le fonctionnement celle-ci, demande la possibilité à la Municipalité d'instaurer une cotisation annuelle de l'ordre de 2.00 € par lecteur. Monsieur le Maire précise aux Conseillers que l'encaissement de ces fonds ne peut se faire que dans le cadre d'une Régie de Recettes.

Une discussion s'ensuit sur l'intérêt de demander une cotisation aux lecteurs et dans le cas où ce serait pour les responsabiliser lors du prêt de livres, le montant de la cotisation est trop modeste. Le Conseil Municipal remarque que cela semble bien compliqué à mettre en place pour une somme moyenne et propose avant de rendre une réponse définitive de se rapprocher de la responsable de l'équipe Bibliothèque afin de prendre connaissance de leurs objectifs.

II/ BÂTIMENTS

1) ÉGLISE

Les Conseillers sont informés que la Paroisse de la Trinité en Beaujolais a organisé un concert à l'Église de LANCIÉ le dimanche 1^{er} février 2015, au profit de la réfection de l'Église de CHIROUBLES. Messieurs Patrick VIGNERON et Joël GAUTHIER ont représenté la Commune à cette fête paroissiale. Les Conseillers Municipaux, très sensibles à cette initiative, remercient l'Abbé Timothée PATTYN et les paroissiens.

Monsieur Joël GAUTHIER fait part de l'état d'avancement des travaux relatifs à la réfection de la toiture de la nef et du chœur :

- L'entreprise GIROUD pose actuellement les tuiles sur la partie chœur ; ce qui signifie la fin très proche des travaux pour ce lot.
- Une partie des travaux de purge de la voûte de la nef à l'intérieur de l'Église a été réalisée. Un échafaudage mobile doit être installé pour purger les extrémités et poser le filet.

2) CAFÉ-RESTAURANT

Les travaux commandés par la Commune sont terminés. Cependant quelques problèmes ont été relevés suite à la mise en service des équipements de la cuisine (espacer le « piano » accolé au mur

pour éviter le jaunissement des faïences, voir pour apposer une plaque inox ou couvre-feu contre ledit mur, araser les plaques inox posées contre les portes, suppression des prises de courant installées près de l'étuve).

3) GÎTE « LE TÉLÉGRAPHE »

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des locations du gîte pour l'année 2014, soit :

| Nuitées | Nuitées sup. | Nuitées individuelles | Courts séjours | Longs séjours | Taxes de séjour | Forfait ménage |
|---------|--------------|-----------------------|----------------|---------------|-----------------|----------------|
| 28 | 12 | 6 | 1 | 2 | 889 pers. | 24 |

Les recettes s'élèvent à 22 082.30 € et les dépenses à 30 460.72 € (coût de l'agent – électricité – téléphone – contrats de maintenance – produits d'entretien – remboursement de prêt...), soit un solde négatif de 8 378.42 € (+ 7445.15 € en 2013 résultat dû à une échéance de remboursement de prêt moins conséquente).

Il est évoqué les moyens de publicité mis en place pour le gîte : dépliant, site internet de la Commune, site internet des Gîtes de France. Il conviendrait de mettre à jour la rubrique du gîte sur le site de la Commune et peut-être prévoir une visite virtuelle de celui-ci. Madame Katia GENILLON et Monsieur Gontran BODESCOT se chargent de travailler sur ce projet.

III/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Les panneaux, plaques et mâts commandés auprès de la Société TTI ont été réceptionnés et contrôlés par Monsieur le Maire et les Adjointes. Quelques petites observations ont été relevées et signifiées à la Société.

Les administrés ont reçu leur certificat d'adressage définitif et ainsi peuvent commencer la mise à jour de leur intitulé d'adresse postale auprès des différents organismes nécessaires.

La pose des panneaux de rue sera assurée par la Commune et celle des plaques comportant le numéro sera laissée à l'initiative de l'administré, sachant que le numéro doit être visible en bordure de la voie identifiée. Monsieur le Maire suggère que chaque Conseiller apporte en direct l'information auprès des administrés sur l'installation des numéros lors de la distribution de ceux-ci.

2) TRAVAUX

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers une demande formulée par le Château de Javernand relative à l'installation d'une lamelle mentionnant l'exploitation à l'intersection de la VC n° 11 « Route de la Chapelle » et du Chemin Rural « Impasse de Saint-Roch ». Aucun ensemble « signalétique » n'étant posé en ce lieu, il conviendrait de prévoir 2 mâts pour se faire. Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le principe et propose d'interroger les administrés de « Javernand » pour profiter d'une éventuelle commande groupée ; étant entendu que les lamelles sont à la charge du demandeur.

Il informe que les travaux d'enrochement entrepris à « Chatenay » sont achevés et donnent entière satisfaction.

Aucune nouvelle n'est connue de la part de la CCSB concernant les crédits alloués pour les travaux de voirie 2015.

IV/ PERSONNEL

Lecture est faite du courrier de Monsieur Richard LAGOUTTE, Agent communal, sollicitant le maintien de la durée de son temps de travail à temps partiel à hauteur de 80 %. Monsieur le Maire rappelle qu'un temps partiel de droit a été accordé à Monsieur LAGOUTTE pour création d'une autoentreprise, à compter du 1^{er} mai 2012 et pour une durée de 3 ans. A l'issue de ce délai, l'agent a la possibilité :

- d'abandonner son entreprise et de réintégrer son emploi,
- de cesser son activité, de se mettre en disponibilité pour convenance personnelle et de poursuivre son entreprise,

- de demander le maintien du temps partiel, qui ne sera pas de droit mais sur autorisation de l'autorité territoriale, pour poursuivre son entreprise dans le cadre d'un cumul d'activités.

Afin d'étudier plus précisément cette demande, Monsieur le Maire programme une réunion de la Commission du Personnel le lundi 16 février 2015, à 20 h 00, à la Mairie.

VI/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Il y a eu peu de réunions de Commissions et pour celles qui se sont réunies, les délégués de la Commune n'ont pu s'y rendre.

Les vœux du Président de la Communauté de Communes se sont déroulés à BEAUJEU.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1) PROJET DE LOI MACRON

Monsieur le Maire soumet à l'avis des Conseillers une motion de soutien aux Notaires de France dans le cadre de la Loi MACRON. Des remises en cause de cette Loi concernant notamment les Notaires sont en cours. Aussi, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

2) RALLYE LYON CHARBONNIÈRES RHÔNE

Monsieur le Maire communique les jours et horaires de fermeture des routes lors du passage du Rallye sur le territoire de la Commune, soit :

- vendredi 17 avril 2015 : de 11 h 00 à 16 h 15
- samedi 18 avril 2015 : de 6 h 30 à 17 h 15.

Les jours de reconnaissance auront lieu les dimanche 12 et mercredi 15 avril 2015, de 8 h 00 à 19 h 00.

L'Association Sportive Automobile (ASA du Rhône) se charge de contacter les différents organismes pouvant être gênés par le passage du Rallye : La Poste pour le passage des facteurs, les aides à domicile, les infirmières... les transports scolaires ne seront pas concernés du fait que ce sera les vacances.

L'ASA demande, comme les années précédentes, la fourniture de bottes de paille et la mise à disposition d'un tracteur.

3) BULLETIN MUNICIPAL 2014

Madame Katia GENILLON informe que la Commission s'est réunie et a évoqué diverses pistes pour élaborer le bulletin municipal 2014. Des textes et photos doivent encore être fournis. Des devis seront demandés à divers imprimeurs.

4) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- Des remerciements émis par la Famille PASSOT suite au message adressé lors du décès de Madame Marie-Claude PASSOT.
- Du courrier conjoint des Ministres de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports relatif à la pérennisation du fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires et à l'obligation d'élaborer un projet éducatif territorial (PEDT) afin de continuer à bénéficier de l'aide de l'État.
- De la rencontre avec un commercial de la Société IZAK TECH proposant l'équipement d'un défibrillateur cardiaque pour la Commune ➤ Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette acquisition mais examine d'autres propositions. Monsieur le Maire

informe que la Commune de FLEURIE se charge de contacter des organismes pour une éventuelle commande groupée.

Monsieur Jean-Pierre POPILLE a pris des renseignements sur diverses modalités pour équiper le gîte d'un accès Wi-Fi : borne ou box. Ces solutions sont à étudier plus précisément.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au mardi 10 mars 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 20.

